

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 04 juin 2025, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Madame Christelle MEGRET, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Sébastien MARCO, Rachel SAUREL, Georges ZANARDI, Françoise TRABUT, Yannick BOVICS, Thomas SPIEGELBERGER, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Nathalie HAILLEZ pouvoir à Sarah WARCHOL, Andrée JAN pouvoir à Sébastien MARCO, Adel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Sidney REBBOAH pouvoir à Georges ZANARDI, Sophie BATTARD pouvoir à Patrick MOLLARD, Ludovic BRISE pouvoir à Christelle MEGRET, Salvador VALERO pouvoir à Françoise TRABUT

Absents : Valentin MAZET-ROUX, Béatrice BON

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 40/2025 – Certification de la gestion durable de la forêt d'une collectivité publique

Monsieur Zanardi expose au Conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ENGAGE** l'ensemble des forêts de la commune dans le certification forestière PEFC ;
- **RESPECTE** les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC ;
- **ACCEPTTE** que cette adhésion soit rendue publique ;
- **RESPECTE** les règles d'utilisation du logo PEFC, utilisation soumise à demande et obtention d'une licence de droit d'usage de la marque PEFC ;
- **S'ENGAGE** à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en cas de non-conformité de pratiques forestières aux engagements PEFC du propriétaire ;
- **S'ENGAGE** à respecter les engagements PEFC relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;

- **S'ENGAGE** à honorer la contribution à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes
- **DECIDE** de signaler toute modification concernant les forêts communales engagées dans la démarche PEFC ;

Madame le Maire demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de la certification à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Françoise TRABUT



Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Christelle MEGRET

